

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général par intérim et greffier par intérim, de la susdite municipalité que le conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 07 avril 2026, à 19 h, à la salle du Conseil municipal, au 137 route 132 ouest, sur la demande de dérogation mineure au *Règlement de zonage* numéro 436-2011 concernant :

- le lot 6 606 396, route des Failles.

Nature et effet de la dérogation mineure

Le positionnement du bâtiment principal se fera en conformité avec le critère d'implantation pour respecter l'orientation et l'alignement avec l'autre maison de notre secteur immédiat, soit le 19 route des Failles. Le bâtiment principal est projeté d'être implanté en bordure du boisé qui borde le fond du terrain afin de s'aligner avec notre voisin et assurer la continuité de ce segment.

Afin de respecter les critères entourant les bâtiments accessoires et préserver le boisé, le garage séparé devra être positionné à l'avant de la maison, n'ayant pas d'espace suffisant sur le côté du bâtiment principal.

La marge de recul du garage avec la ligne avant du lot est difficile à respecter. La demande est la suivante : une dérogation mineure pour pouvoir implanter le garage tel qu'illustré sur les plans présentés par l'arpenteur.

Le tout comme exigé par le Règlement de zonage 436-2011 de la ville de Percé.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Percé, ce 23 mars 2026.



Claude Panneton
Directeur général par intérim et greffier par intérim

Je, soussigné, Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier par intérim, de la Ville de Percé, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 23 mars 2026, entre 13 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 mars 2026.



Claude Panneton
Directeur général par intérim et greffier par intérim